



Règlement 2025

RUN 2000

CIRCUIT FELIX GUICHARD


FFSA

LSAR
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA RÉUNION


Référence Enregistrement
N° : **2025/RCA19/6**
DATE : **7 février 2025**



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU CIRCUIT FELIX GUICHARD
400 CHEMIN ROBESPIERRE 97437 SAINT-BENOIT
SIRET 51060913400018
RNA W9R3000871



1 - Organisation.....	3
1.1 Officiels.....	3
1.2 Comité.....	3
1.3 Horaires.....	3
1.4 Calendrier.....	4
2 - Concurrents / Pilotes.....	4
2.1 Licences.....	4
2.2 Engagements.....	4
2.3 Equipements pilotes.....	4
2.4 Voitures/ Equipement.....	4
3 - Sécurité.....	5
4 - Site.....	5
4.1 Emplacement des participants.....	5
4.2 Pré-Grille.....	5
4.3 Zone de départ.....	5
5 - Course.....	5
5.1 Identification des pilotes.....	5
5.2 Chronomètre.....	5
5.3 Course.....	6
5.3.1 Testes Chronométrages.....	6
5.3.2 Epreuve Chronométrée.....	6
5.3.3 Déroulement de l'épreuve chronométrée.....	6
6 - Réclamations.....	7
7 - Classements.....	7
7.1 Classement de la journée.....	7
8 - Prix.....	8
9 - Application - Recours - Exclusion.....	8

Règlement du Championnat des Épreuves d'Accélération de 200M au Circuit Félix Guichard

Épreuves d'accélération 200m officielles

1 - Organisation

1.1 Officiels

Les épreuves d'accélération de RUN200 sont organisées par l'ASA CFG (ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU CIRCUIT FELIX GUICHARD). Tous les officiels, y compris le Directeur de course, le Commissaire technique, le Responsable sécurité désigné par l'organisateur technique et les Officiels de l'ASA CFG, sont obligatoirement licenciés FFSA.

1.2 Comité

Le comité organisateur sera composé de membres de l'ASA CFG.

1.3 Horaires

Les horaires des épreuves sont communiqués à titre indicatif et peuvent être modifiés :

Samedi :

14h - 17h : Vérifications Administratives et Techniques (VAVT)

Dimanche :

- 07h00 : Accueil des pilotes
- 08h30 – 9H00 : briefing
- 09h00 – 10h00 : Essais chronométrés
- 10h00 – 12h00 : Première session de course
- 12h – 13h : Déjeuner
- 13h00 – 16h45 : Deuxième session de course
- 17h00 : Préparation des classements
- 17h30 : Cérémonie de remise des prix
- 18h : fin de la manifestation



1.4 Calendrier

Les dates officielles des épreuves du championnat 2025 sont les suivantes :

- 09 Mars 2025
- 13 Avril 2025
- 04 Mai 2025
- 08 Juin 2025
- 13 Juillet 2025
- 10 Aout 2025
- 7 Septembre 2025
- 5 Octobre 2025
- 09 Novembre 2025

2 - Concurrents / Pilotes

2.1 Licences

Licence régionale obligatoire (prix et acquisition de celle-ci en ligne sur le site de la FFSA). Présentation obligatoire de la licence physique ou dématérialisée lors de l'inscription RUN 200. Présentation obligatoire de la licence physique ou dématérialisée le jour de l'épreuve.

2.2 Engagements

Avant chaque épreuve, l'organisateur communiquera la date de l'ouverture des engagements, ainsi que les points dans lesquels ils devront être obligatoirement déposés. Les pilotes pourront aussi s'inscrire en ligne sur le site du <https://cfg.re>. Aucune inscription ne sera validée sans présentation de la licence.

2.3 Equipements pilotes

En conformité avec la Réglementation FFSA : Combinaison (facultative), Manches longues obligatoires, Chaussures fermées obligatoires, Casque obligatoire. Chaque participant est responsable des membres de son équipe sous peine d'exclusion de l'équipage.

2.4 Voitures/ Equipement

Toutes les voitures répondant aux règlements techniques des épreuves d'accélération sont disponibles sur le site ffsa.org. Équipements selon le règlement technique des catégories, disponibles sur le site ffsa.org.

2.5 Alcool et Produit illicites

La consommation d'alcool et autres produits illicites sur le site est strictement interdite sous peine d'exclusion immédiate.

3 - Sécurité

Docteur + Ambulance + Sécurité présents sur site. En dehors de la piste d'accélération, les véhicules de course se conforment aux règles générales de sécurité. (allure réduite sur toutes les voies de circulation de la manifestation sous réserve de sanction)

4 - Site

4.1 Emplacement des participants

Parc fermé, zone d'intervention mécano, bâche obligatoire sous les voitures lors d'une intervention mécanique.

4.2 Pré-Grille

Zone aménagée pour la chauffe des pneus (Burn). L'accès à cet emplacement sera réservé uniquement aux pilotes. Un maximum de 2 Burn-out est autorisé.

4.3 Zone de départ

Interdiction de sortir du véhicule. Aucune intervention mécanique ou autre sur les véhicules ne sont autorisées. Sous peine de sanction.

5 - Course

5.1 Identification des pilotes

Un numéro d'identification sera attribué lors des inscriptions. Ce numéro sera défini au choix des pilotes selon disponibilités. Les pilotes garderont ce même numéro pour toute la saison 2025. Ce numéro sera apposé sur le côté droit du véhicule, il doit être visible par le chronométrateur. Les pilotes reçoivent un bracelet permettant de les identifier, ces bracelets seront contrôlés au départ par les commissaires de piste. Si une voiture est conduite par un pilote non autorisé, l'équipe de la voiture sera disqualifiée.

5.2 Chronomètre

Le chronométrage sera assuré par l'ASA CFG avec l'aide de Mr. BOYER GILLES, qui détient la licence FFSA numéro 326361 . Le chronométrage sera réalisé avec une précision de 1/1000.

5.3 Course

5.3.1 Testes Chronométrages

Le début des essais sera annoncé selon le planning. Ces essais ne seront pas comptabilisés. Le nombre d'essais libres est à l'appréciation du directeur de course.

5.3.2 Epreuve Chronométrée

Chaque concurrent intégrera sa catégorie selon le tableau ci-après :

- Pour les véhicules Diesel :
 - **diesel 100% mécanique**
 - **diesel 4 cylindres 2rm**
 - **diesel 4 cylindres 2rm gaz**
 - **diesel 4 cylindres 4rm gaz**
 - **diesel 4 cylindres 4rm**
 - **diesel 6 cylindres 2rm**
 - **diesel 6 cylindres gaz**
 - **diesel 6 cylindres 4rm**


- Pour les véhicules Essence :
 - **essence 4 cylindres 2rm**
 - **essence 4 cylindres 4rm**
 - **essence 5 cylindres 4rm**
 - **essence 6 cylindres 2rm**
 - **essence 6 cylindres 4rm**

- Pour les enfants (-18ans) :
 - **Dragster Junior**



5.3.3 Déroulement de l'épreuve chronométrée

Les participants seront appelés par catégories Essence ou Diesel pour effectuer les épreuves. Accélérations chronométrées des véhicules : 2 accélérations minimum (obligatoires sous peine de disqualification) / voiture. Les temps avec faux départ ne sont pas comptabilisés. Lors des épreuves, lorsque le pilote est appelé à la ligne de départ, en cas de non présentation, l'accès à la piste peut être refusé à l'appréciation du Directeur de



course. Lorsque la clôture des accélérations chronométrées sera annoncée, il ne sera plus possible de compléter les épreuves non effectuées. Important: lors des duels, un véhicule qui franchirait la ligne centrale (ligne qui sépare les 2 pilotes) sera automatiquement disqualifié.

6 - Réclamations

En épreuve d'accélération régionale aucune réclamation n'est admise. Le Directeur de course est seul décisionnaire. En cas d'un chronométrage jugé défaillant par le directeur de course, ce dernier pourra proposer au pilote 2 accélérations supplémentaires pour se rattraper.

7 - Classements

7.1 Classement de la journée

Un classement officiel de chaque catégorie Essence & Diesel sera communiqué à l'issue de chaque épreuve d'accélération, ainsi d'un classement général toutes catégories confondues. En cas de force majeure ou dans l'impossibilité de faire disputer les finales, un classement général pourra être établi en prenant en compte le temps des qualifications. Le classement sera déterminé sur temps réel et basé sur le meilleur temps de la journée.

7.2 Classement du championnat

Un classement provisoire sera établi à l'issue de chaque épreuve, selon l'attribution de points suivants :

- 1er = 25 points
- 2ème = 20 points
- 3ème = 16 points
- 4ème = 14 points
- 5ème = 10 points
- 6ème = 8 points
- Tous les autres ensuite = 5 points

L'attribution des points se fait selon le classement général et sur le classement de chaque catégorie.

Les pilotes ayant participé à au moins 5 épreuves Run 2025, pourront être classés en vue du Championnat de la Réunion. En cas d'impossibilité à départager des ex-aequo, sera déclaré vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur temps lors de la saison. Pour les pilotes qui participent à toutes les épreuves seuls les cinq meilleurs résultats seront gardés. Un bonus de 20 points sera accordé au pilote qui participe à toutes les épreuves Run 200.

8 - Prix

Récompense remise à chaque manche, décernée à tous les lauréats championnat Run 200:

- 1-2-3 de chaque catégorie du championnat recevront une médaille
- 1-2-3 du meilleur du classement général recevront une coupe
- 1^{er} meilleur Diesel recevra une coupe
- 1^{er} meilleur essence recevra une coupe

À l'issu du championnat : Trophées et coupes seront décernées aux champions de la réunion Run 200 officiel 2024 :

- 1-2-3 de chaque catégorie du championnat recevront une coupe
- 1-2-3 du meilleur du classement général recevront une coupe
- 1^{er} meilleur Diesel recevra une coupe
- 1^{er} meilleur essence recevra une coupe

9 - Application - Recours - Exclusion

Le présent règlement s'applique dans son intégralité pour toutes les épreuves inscrites au championnat de La Réunion et au calendrier régional et fédéral de l'année considérée, sauf modification qui devra intervenir au plus tard un mois avant la date de la première épreuve comptant pour le Championnat de La Réunion. Après cette date, seules pourront être prises en compte des modifications issues de dispositions nouvelles de la F.F.S.A. Toutefois, ce délai d'un mois ne s'appliquera pas non plus tant que des prescriptions sanitaires liées à la crise sanitaire COVID-19 intervenue depuis mars 2020 demeureront en vigueur, la LSA-Réunion devant préserver toute possibilité d'adaptation nécessaire.

Pour application de tout point non prévu au présent règlement, il sera fait référence à la réglementation générale en vigueur de la FFSA. La réglementation est disponible en ligne sur le site de la ffsa (<https://www.ffsa.org/>). De même, pour tout point du présent règlement s'avérant non conforme à la réglementation générale en vigueur de la FFSA, il y sera substitué les dispositions de la réglementation générale en vigueur de la FFSA.

Les attributions de points ci-avant exposés étant établies sur la base des classements définitifs de chacune des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de La Réunion, les contestations éventuelles de ces classements avant qu'ils ne deviennent définitifs doivent être exercées, selon les dispositions réglementaires de la FFSA, dans le cadre de ces épreuves. Aucun recours ne pourra être exercé à l'égard des classements devenus définitifs devant la Ligue du sport automobile de La Réunion.